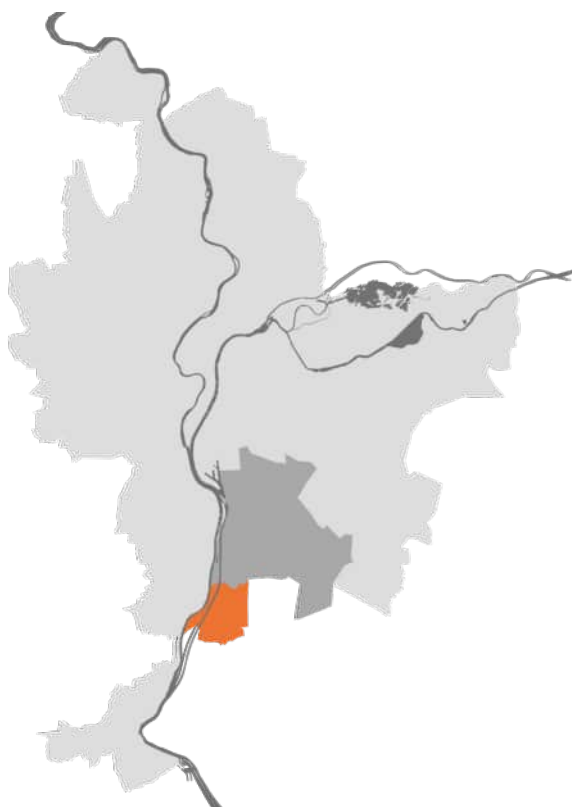


MODIFICATION N°3
Approbation 2022

SOLAIZE

REGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIPA1 - Hameau de Charriolle.....	p. 4
PIPA2 - Centre bourg.....	p. 6
PIPA3 - Hameau de la Charrière.....	p..8
PIPA4 - Rue des Eparviers.....	p. 10
PIPC1 - Ilot des Vergers.....	p. 12

Identification

Localisation : Rue de Charriolle

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Ce hameau est situé au nord du bourg, surplombant la balme.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est encore assez homogène, bien qu'en partie investi par de l'habitat pavillonnaire.
- L'ensemble est bien constitué, marqué par un alignement bâti sur rue implanté de façon discontinue et dont l'épannelage est plutôt régulier.
- Le paysage urbain est fortement marqué par les murs, avec une alternance entre bâtiments et murs de clôture.
- L'architecture est ordinaire et simple, avec des constructions de facture modeste marquées par un vocabulaire rural (porche, portail...).
- On peut noter la présence d'un puits intégré dans le mur de terrasse, à l'angle sud-est de la rue de Charriolle.
- Un léger relief est présent, de part et d'autre de la rue : la partie est, surplombant la rue, est marquée par des systèmes de terrasse ou talus permettant de gérer les différences de niveaux.
- La végétalisation des espaces privatifs est perceptible grâce à la discontinuité ; on aperçoit alors des haies végéta-

lisées, jardins en terrasse, arbres de hautes tiges...

- Le hameau, par son emplacement, offre des vues sur le grand paysage, au travers de quelques percées visuelles.
- Ce hameau possède une forte valeur historique, dont témoigne d'ailleurs une maison forte médiévale au sud de l'ensemble, au niveau de la courbure de la voie.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés ou réinterprétés dans un langage contemporain, sous réserve de bonne intégration.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales des constructions.

L'intervention sur une façade est traitée de façon cohérente à l'échelle d'une construction (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales des constructions (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration. Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites. Une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble est admise.

Les volumes des constructions demeures simples. L'épannelage régulier qui existe est respecté.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

L'orientation des toitures privilégie une ligne de faitage parallèle à la rue ; les pignons sont tolérés ponctuellement en veillant à leur bonne insertion urbaine.

Le rythme des façades des constructions s'appuie sur la trame du parcellaire historique, caractéristique très

prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales de la construction. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain (à titre d'exemple, n retrait du nu des façades).

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager. Elles sont à privilégier sur l'ensemble de l'emprise des constructions existantes.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales, le rapport au paysage et l'ambiance de la rue.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble et réinterprète les caractéristiques d'origine.

Identification

Localisation : Rues de la République, du Rhône, du Pilon, du 8 mai 1945.

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Mémoire, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble bâti est organisé autour de la place de l'église qui en constitue l'élément structurant.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble bâti est particulièrement constitué à l'ouest de la rue de la République (côté Ilot des Vergers) et présente un front bâti qui dialogue avec la place de l'église.
- Ce tissu n'est plus entièrement d'origine et homogène mais il a cependant conservé la morphologie et les caractéristiques d'un centre ancien.
- Le bâti s'implante de manière générale en front de rue, de façon discontinue, avec des variations de hauteurs d'un niveau en moyenne (épannelage varié).
- À l'arrière des parcelles des constructions anciennes sont implantées en limite, notamment des granges et constituent une caractéristique de la morphologie du centre bourg.
- L'architecture est relativement ordinaire, de facture modeste avec un vocabulaire rural. Les bâtiments sont de faible hauteur, à échelle humaine ; leur morphologie est constituée de petits volumes (de deux à quatre travées).

- Les bâtiments à l'ouest des rues de la République et du Rhône ont une valeur patrimoniale particulière en tant qu'éléments d'accompagnement de l'identité de l'Ilot des Vergers. Le chemin de la Ruelle permet d'ailleurs de traverser cet îlot exceptionnel dans l'agglomération lyonnaise, par son caractère paysager, social et d'usage en plein cœur d'un bourg.

De part et d'autres de ces voies, plusieurs bâtiments se distinguent :

< angle rue du Rhône / rue du Pilon : un portail ancien qui se démarque ;

< 65 rue du Rhône : bâtiment implanté dans la courbure de la voie, lui conférant une position particulière, prédominante dans l'espace public. Le système de clôture offre des vues depuis l'espace public sur le jardin végétalisé. L'intérêt provient essentiellement de la position du bâtiment, son caractère structurant et son gabarit imposant dans l'espace public.

< 32 rue du Rhône : un passage d'arcades a été créé dans ce bâtiment dans la seconde moitié du XXe siècle, créant une animation dans le paysage urbain et marquant l'entrée nord du centre-bourg. La valeur du bâtiment provient essentiellement de son caractère historique et de sa perception dans le paysage urbain, à l'entrée du centre-bourg.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés ou réinterprétés dans un langage contemporain, sous réserve de bonne intégration.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales des constructions.

L'intervention sur une façade est traitée de façon cohérente à l'échelle d'une construction (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales des constructions (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration. Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites. Une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble est admise.

Les volumes des constructions demeures simples. L'épannelage varié qui existe est respecté.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie sur la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales de la construction. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à limiter l'impact sur le paysage urbain (à titre d'exemple, à l'arrière de la construction existante depuis la rue et en retrait du nu de la façade).

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager. Les surélévations sont à privilégier sur l'ensemble de l'emprise des constructions existantes.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales et le rapport au paysage.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble et réinterprète les caractéristiques d'origine.

Identification

Localisation : rue de la Charrière

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Mémoirelle, urbaine, paysagère et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Ce hameau implanté au sud-ouest du centre-bourg permettait le lien entre le Rhône et le bourg via le chemin de Centrevière.

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau-rue est partiellement renouvelé mais a conservé en partie sa cohérence d'ensemble, principalement à l'ouest. Les volumes sont simples et l'épannelage plutôt régulier.

- Le front bâti est discontinu, implanté majoritairement de façon perpendiculaire à la voie créant un paysage urbain marqué par les murs : alternance de murs d'enceinte et mur-pignons. L'étroitesse de la voie accentue ce paysage de murs.

- L'architecture des bâtiments est relativement ordinaire, de facture modeste avec un vocabulaire rural : présence de nombreux corps de ferme développés dans la profondeur et organisés autour de cours.

- L'identité rurale est encore fortement perceptible, au travers de l'architecture en pisé et galets ou encore du vocabulaire des portails avec vantaux et linteaux en bois.

- Une opération récente est venue renouveler le tissu, à l'est du bourg, tout en s'appuyant sur les caractéristiques

morphologiques et architecturales du tissu ancien.

Quelques éléments se démarquent :

< au n°278 un portail avec vantaux en bois et pentures métalliques ;

< au n°436, un portail où seules restent les piles surmontées de chapiteaux en brique, sur une ferme en pisé enduit.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés ou réinterprétés dans un langage contemporain, sous réserve de bonne intégration.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales des constructions.

L'intervention sur une façade est traitée de façon cohérente à l'échelle d'une construction (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales des constructions (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration. Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites. Une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble est admise.

Les volumes des constructions demeures simples. L'épannelage égulier qui existe est respecté.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie sur la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales de la construction. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à limiter l'impact sur le paysage urbain (à titre d'exemple, à l'arrière de la construction existante depuis la rue).

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager. Les surélévations sont à privilégier sur l'ensemble de l'emprise des constructions existantes.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales et le rapport au paysage.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble et réinterprète les caractéristiques d'origine.

Identification

Localisation : Rue des Eparviers (entre la rue du Rhône et la rue de la Charrière), rue de Chantabeau.

Typologie : Tissu de hameau et tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble est organisé en deux parties disjointes :
 - < une première partie à l'ouest de la rue de Chantabeau ;
 - < une seconde, autour de la rue des Eparviers.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble bâti ancien s'organise le long de rues étroites (particulièrement la rue des Eparviers).
- Le paysage urbain est relativement dense, lié à l'étroitesse de la voie et à l'implantation à l'alignement. Le bâti se développe également en seconde bande ou dans l'épaisseur du parcellaire.
- Le paysage urbain est typique, grâce à la particularité des implantations, variées, mais le plus souvent en L : une partie en front de rue, l'autre en retrait, ménageant une cour minérale ou un espace végétalisé. Plusieurs bâtiments sont aussi à l'alignement simple ou en retrait depuis la voie.
- L'architecture est ordinaire, de facture modeste utilisant un vocabulaire rural : volumétries simples des bâtiments, usage du pisé, de la pierre et du galet ; paysage des murs, porches et portails...

- La qualité de la rue des Eparviers est rehaussée par la présence de deux maisons des champs (au nord, rive ouest) marquant le paysage par une forte végétalisation visible depuis l'espace public et des éléments architecturaux anciens. Ces bâtiments sont identifiés au titre de leurs valeurs patrimoniales.

- L'identité historique de ce hameau est encore bien présente.

- Les bâtiments à l'est de la rue des Eparviers ont une valeur patrimoniale particulière en tant qu'éléments d'accompagnement de l'identité de l'îlot des Vergers. Des hangars en pisé participent notamment à l'identité de cet ensemble.

Le chemin de la ruelle, débouchant sur la rue des Eparviers, permet d'ailleurs de traverser cet îlot identifié pour son caractère patrimonial exceptionnel à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.



Prescriptions

- Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés ou réinterprétés dans un langage contemporain, sous réserve de bonne intégration.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales des constructions.

L'intervention sur une façade est traitée de façon cohérente à l'échelle d'une construction (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales des constructions (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration. Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites. Une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble est admise.

Les volumes des constructions demeures simples.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie sur la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales de la construction. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à limiter l'impact sur le paysage urbain (à titre d'exemple, à l'arrière de la construction existante depuis la rue).

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager. Les surélévations sont à privilégier sur l'ensemble de l'emprise des constructions existantes.

- Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales et le rapport au paysage.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble et réinterprète les caractéristiques d'origine.

Identification

Localisation : Îlot des Vergers, cerné par les rues des Eparviers, de la Clavelière, de la République et du Rhône.

Typologie : espace naturel

Valeur : Mémoirelle, historique, paysagère, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble naturel est situé au cœur de la commune, entouré par les tissus historiques centraux qui se développent rues de la République, du Rhône et des Eparviers.

CARACTÉRISTIQUES :

- Cet ensemble, écrin naturel situé au cœur du bourg de Solaize est un espace de culture arboricole. Entièrement végétalisé, il est constitué d'espaces en herbes et d'espaces boisés.

- L'Ilot des Vergers constitue une enclave naturelle intimement liée au tissu historique, partiellement renouvelé, qui s'est développé autour de lui et témoigne ainsi de l'histoire arboricole de la commune.

- L'îlot est traversé par le chemin de la Ruelle qui a une ambiance particulière en étant cadré par deux murs en pisé, pierre et galets du Rhône. Ce cheminement crée des liens directs avec d'autres espaces publics structurants du centre bourg (place de l'église, rue des Eparviers).

- L'Ilot des Vergers est entièrement végétalisé et ne compte pas de construction hormis une, chemin de la ruelle, comprise dans la profondeur du tissu urbain de la rue de la République.

- Les bâtiments qui entourent l'îlot ont une valeur patrimo-

niale particulière en tant qu'éléments d'accompagnement de l'identité de l'îlot (enjeu de préservation de ces bâtiments).

- Il s'agit d'un ensemble identitaire, atypique dans l'agglomération lyonnaise. Il constitue un espace d'aération du tissu de centre, avec une dominante des vides sur les pleins.

- Cet espace est encore aujourd'hui confidentiel (très peu perceptible depuis l'espace public), surtout connu des riverains. Un enjeu de valorisation et d'ouverture au public de cet espace exceptionnel est donc essentiel.



Prescriptions**Maintenir l'identité de cet ensemble en respectant les caractéristiques décrites :**

- Privilégier une culture d'essences locales, témoignage de l'identité rurale de la commune et de son caractère atypique (développement des tissus urbains autour des vergers ; prédominance d'un espace vert au coeur d'un centre bourg).
- Pérenniser et retrouver la vocation naturelle et arboricole (culture historique d'arbres fruitiers) des parcelles.
- Concevoir un projet paysager sur l'intégralité de l'ilot, permettant de prendre en compte ses caractéristiques et d'offrir un renouvellement et une plus grande visibilité à ce site exceptionnel.

Maintenir et renforcer la qualité paysagère :

- Les murs le long des cheminements sont conservés et valorisés. Le cas échéant, tout nouveau mur participe à la cohérence de l'ensemble.
- L'aménagement des nouveaux cheminements réinterprète le système de clôture existant, sous forme de mur ou bocage, tout en permettant des vues sur le paysage de l'ilot.
- Le tracé des cheminements et des futurs aménagements prend en compte l'organisation parcellaire existante.
- Le mur d'enceinte et de soutènement de la rue du Rhône est préservé, ainsi que la perception du végétal au-dessus de lui.